

Quelques éléments du dossier
établi par Réal AUBIN
au sujet de notre ancêtre

Élisabeth AUBERT

1648 - 1690

originaire de Paris (Saint-Jacques-de-la-Boucherie),
(Seine, France)

Toute utilisation ou reproduction, en tout ou en partie,
des éléments de ce dossier
devra être accompagnée de l'identification de sa source :

**AUBIN Réal, *Quelques éléments du dossier établi au sujet
d'Élisabeth AUBERT 1648 - 1690*, Joliette (Québec), Canada, 2014.**

le 6 janvier 2014

*Réal Aubin
Case postale 190
Joliette (Québec)
Canada J6E 3Z6*

ASCENDANCE PATERNELLE

9^e génération – 1^{re} partie

Dossier 257

Élisabeth AUBERT

1648 – 1690

originaire de Paris (Saint-Jacques-de-la-Boucherie), (Seine), France

ASCENDANCE PATERNELLE

9^e génération – 1^{re} partie

DOSSIER 257 – résumé

Élisabeth AUBERT

1648 – 1690

- fille de Michel Aubert, maître fondeur, et de Jeanne Audeau
- naissance en avril 1648 ; on ignore la date précise de cette naissance à Paris, probablement dans la maison familiale bâtie sur le Pont-au-Change
- baptême le lundi 13 avril 1648 dans l'église paroissiale Saint-Jacques-la-Boucherie, à Paris (Seine) 75056
- en 1650, elle déménage avec sa famille, sur la rue de Gesvres, à Paris
- le jeudi 31 juillet 1670, la « *Fille du roi* » nommée Élisabeth Aubert arrive en Nouvelle-France. Élisabeth Aubert fait partie d'un groupe de 120 « *filles à marier* » recrutées et choisies en France, par mademoiselle Élisabeth Estienne
- le jeudi 4 septembre 1670, contrat de mariage entre Élisabeth Aubert, 22 ans, fille mineure de défunt Michel Aubert, maître fondeur, et de Jeanne Audeau, et Aubin Lambert / Champagne, 38 ans, fils majeur de défunt Odard Lambert et de Jacqueline Feillard, devant le notaire Romain Becquet, à Québec
- le lundi 29 septembre 1670, en l'église paroissiale de Notre-Dame de Québec, Élisabeth Aubert épouse Aubin Lambert dit Champagne, devant le curé Henri de Bernières
- entre le mois d'août 1671 et le mois d'octobre 1689, Élisabeth Aubert donne naissance à dix enfants
- du mardi 1^{er} août 1690 au mercredi 4 octobre 1690 – soit 65 jours –, Élisabeth Aubert est hospitalisée chez les religieuses Augustines, à l'Hôtel-Dieu de Québec
- le mercredi 4 octobre 1690, décès d'Élisabeth Aubert, âgée de 42 ans, épouse de Aubin Lambert, à l'Hôtel-Dieu de Québec

ASCENDANCE PATERNELLE

9^e génération

DOSSIER 257

Élisabeth AUBERT

1648 – 1690

Brève notice biographique

Les origines d'Élisabeth AUBERT sont empreintes de discrétion et de simplicité. Avant la publication¹ en 2004, du résultat des travaux du chercheur Jean-Paul Macouin, nos généalogistes québécois et leurs savants dictionnaires ne connaissaient ni la date ni le lieu du baptême d'Élisabeth Aubert, l'ancêtre de plusieurs familles Aubin ou Champagne ou Lambert, toutes issues du couple formé par le mariage d'Aubin Lambert dit Champagne et d'Élisabeth Aubert. Nos généalogistes québécois ignoraient aussi le véritable patronyme (nom de famille) de la mère d'Élisabeth Aubert. Quand ils avaient consulté le texte manuscrit du contrat de mariage² d'Élisabeth Aubert passé à Québec, devant le notaire Romain Becquet, le 4 septembre 1670, afin de noter le patronyme de la mère de la future épouse, ils n'y avaient trouvé qu'un *espace blanc* après le prénom Jeanne, sans qu'il soit fait mention du nom Audeau, patronyme de la maman de la future épouse.

Les jeunes années d'Élisabeth Aubert : un mélange de soleil et d'ombre

Au XVII^e siècle, le Pont-au-Change et le Pont Notre-Dame font face au Grand Châtelet, à Paris. Sur les deux côtés de chacun de ces ponts, on a construit de vastes ensembles domiciliaires à trois étages dans lesquels de minuscules appartements se superposent comme les alvéoles d'une ruche. Ces immenses nichoirs à occupation multiple, sans élégance architecturale, s'élèvent au-dessus des arches du Pont-au-Change et du Pont Notre-Dame, allant d'une rive à l'autre de la Seine. Voilà un habitat compact, peu aéré, sans espace vert ni commodités, où s'entasse une population de pauvres gens. C'est là que résident en 1648, Michel Aubert, maître fondeur, et son épouse, Jeanne Audeau.

Voilà qu'arrive une journée de soleil et de joie pour Michel Aubert et son épouse : c'est le lundi 13 avril 1648, jour du baptême de leur fille Élisabeth – on écrivait alors *Elizabeth* – dans la belle église de style gothique de la paroisse Saint-Jacques-la-Boucherie. On nommait ainsi cette église parce qu'elle élevait sa tour impressionnante au centre du quartier des boucheries, à deux rues seulement du logis de la famille Aubert.

(Document 257-bio-02)

L'église paroissiale Saint-Jacques-la-Boucherie a été construite en plusieurs phases aux XI^e, XIV^e et XVI^e siècles, sur l'emplacement actuel du *square Saint-Jacques*, à Paris. De ce monument presque entièrement démoli en 1797, il ne reste que son imposant clocher nommé *Tour Saint-Jacques* dans les guides touristiques d'aujourd'hui. C'est le seul souvenir visible de l'église où notre ascendante Élisabeth Aubert a été baptisée en avril 1648.

Deux autres événements vont bientôt ensoleiller la vie d'Élisabeth Aubert : la naissance de son frère Pierre, au mois d'août 1649, suivie de celle de sa sœur Anne, en juillet 1650. La présence de trois enfants va obliger les Aubert à quitter leur logis du Pont-au-Change devenu trop petit, pour aller demeurer en 1650, dans un immeuble de la rue de Gesvres, dans l'espoir d'y trouver un cadre de vie plus spacieux et mieux adapté à la présence de leurs trois enfants.

Élisabeth Aubert est-elle consciente des déboursés additionnels que ces déménagements occasionnent à ses parents qui sont déjà en difficulté financière lorsque les fins de mois arrivent avec leurs échéances ? Pour l'heure, elle est encore trop jeune. En sera-t-il de même lorsque sa famille aménagera plus tard dans le quartier de la paroisse Saint-Sulpice ?

De 1650 à 1660, le phénomène de la pauvreté prend de l'ampleur dans Paris. Le nombre des mendiants que l'on qualifie de « *marginiaux parisiens* » ne cesse d'augmenter. Chez Élisabeth Aubert, les maigres revenus du papa, maître fondeur, suffisent à peine à répondre aux besoins de la famille. Dans la vie quotidienne des parents et de leurs trois enfants, les ombres ont chassé le soleil ! La situation devient plus dramatique encore lorsque le papa Michel Aubert meurt alors que la jeune Élisabeth est encore adolescente. Pour la famille Aubert, c'est une tragédie ! La maman Jeanne Audeau ne voit pas comment sa famille pourra survivre sans le maigre gagne-pain que rapportait le travail du papa.

Dans ces circonstances, comment Élisabeth peut-elle aider à dénouer l'impasse familiale ? Élisabeth et sa maman explorent ensemble toutes les issues envisageables. Aucun travail rémunérateur ne semble accessible à Élisabeth Aubert. Au bout du compte, un recours à l'Assistance publique paraît être l'unique sortie de secours que puisse emprunter cette famille tombée dans la détresse.

Élisabeth Aubert, pensionnaire à la Salpêtrière (Hôpital général de Paris)

Le 12 janvier 1650, Louis XIV, roi de France, achète un petit arsenal où l'on fabriquait la poudre pour les munitions, surnommé la *Salpêtrière*³ parce que la poudre destinée au manie-
ment des armes y était préparée à partir du *salpêtre* (nitrate de potassium ou de sodium).

En avril 1656, le Roi de France confie à l'architecte Libéral Bruant la construction d'un hôpital à l'emplacement du petit arsenal. Cet hôpital nommé officiellement la *Salpêtrière* est le premier et le plus grand des établissements relevant de l'Hôpital Général de Paris. En effet, un édit royal émis en avril 1657 prévoit l'annexion à la *Salpêtrière*, de cinq autres bâtiments donnés par le roi pour le « *renfermement* » des mendiants. Pour sa part, la *Salpêtrière* est « *chargée d'accueillir les femmes, jeunes filles et enfants mais aussi des couples sans ressources.* » En 1666, soit dix ans après l'édit royal de son établissement comme succursale de l'Assistance publique, la *Salpêtrière* héberge 1 460 pauvres. En 1669, on propose la construction de sa chapelle Saint-Louis qui pourra recevoir 4 000 personnes.

C'est la *Salpêtrière* de l'Hôpital général de Paris qui va procurer logement et nourriture à la jeune Élisabeth Aubert, allégeant d'autant la charge financière de sa famille démunie. À la *Salpêtrière*, Élisabeth Aubert sera « *logée, nourrie, entretenue, instruite et employée aux ouvrages, manufactures et services dudit hôpital* » (Article premier de l'Arrêt de la Cour du parlement pour l'exécution de l'établissement de l'Hôpital Général, le 18 avril 1657). Les femmes et les filles pauvres réfugiées à la *Salpêtrière* ne sont pas laissées à elles-mêmes. La direction de l'Hôpital général, pour le spirituel, est confiée à un recteur qui a sous son autorité des prêtres répartis dans les différentes subdivisions de l'établissement pour que les pauvres soient « *catéchisés, instruits, et pour qu'il leur soit administré les sacrements* ».

La direction de la *Salpêtrière* est partagée entre pouvoir spirituel et pouvoir temporel, ce dernier prenant le pas sur le premier. Les sœurs officières chargées du fonctionnement intérieur de la *Salpêtrière* n'ont d'ailleurs de religieux que le terme « *soeur* », car elles n'ont fait aucun vœu pour accéder à ce poste. Elles participent à l'administration laïque de l'établissement sous la direction de la Supérieure.

Le rythme de la vie quotidienne des femmes et des filles pauvres qui vivent à la *Salpêtrière* en 1666 obéit à une cadence bien réglée. En plus de s'acquitter des travaux quotidiens que réclament la nourriture et l'entretien du personnel et des bénéficiaires de cet établissement ainsi que la propreté d'une aussi vaste maison, les femmes hébergées dans cet établissement public de charité y reçoivent une certaine formation professionnelle. C'est ainsi qu'elles apprennent à tisser, à filer la laine, à broder... On leur enseigne aussi à lire et à écrire mais Élisabeth Aubert affirmera plus tard qu'elle ne sait pas signer son nom.

Élisabeth Aubert, recrutée par mademoiselle Élisabeth Estienne

Le recensement de la population de la Nouvelle-France ordonné par l'intendant Jean Talon en 1666 révèle que la colonie française connaît un important problème de peuplement, même si l'on connaît mieux aujourd'hui les lacunes et les limites de ce recensement.

(Document 257-bio-04)

Sur une population légèrement supérieure à 3 000 habitants, on dénombre 719 célibataires mâles en âge de fonder une famille. Dans la Nouvelle-France de 1666, on dénombre 13,2 hommes disponibles par femme mariable⁴. Cette disproportion est la cause de ce phénomène que les démographes qualifient de « *déséquilibre du marché matrimonial* ». Pour résoudre ce problème, l'intendant Talon, à Québec, en concertation avec le ministre Jean-Baptiste Colbert, influent à la cour du Roi-Soleil, à Versailles, vont élaborer un plan de « *peuplade* » de la colonie française au Canada, en organisant et en finançant le recrutement et le transport d'un contingent annuel d'immigrées françaises, choisies puis transportées à Québec en vue d'un mariage assuré en Nouvelle-France.

À l'automne de 1669, mademoiselle Élisabeth Estienne⁵ est désignée pour succéder à madame Anne Gasnier afin de participer en 1670 au choix des immigrantes, célibataires ou jeunes veuves, qui présentent le meilleur potentiel d'adaptation au contexte particulier de la Nouvelle-France. L'hiver de 1670 se passe en consultations et en entrevues à Paris, à Rouen et chez certains curés des paroisses, notamment chez celui de la paroisse parisienne de Saint-Sulpice. Élisabeth Aubert est l'une des candidates parisiennes choisies par mademoiselle Estienne à la *Salpêtrière* où madame Anne Gasnier a concentré ses efforts de recrutement depuis 1667.

Au début de mai 1670, un contingent de « *filles à marier* » a été réuni selon les critères retenus par mademoiselle Estienne. Dans ce groupe de 120 personnes⁶, 51 recrues déclarent provenir de Paris. Une de ces immigrantes parisiennes, Jeanne Gilles, originaire de la paroisse Saint-Nicolas, va jouer plus tard un rôle non négligeable dans la vie de notre ancêtre Élisabeth Aubert.

Pour le moment, ces filles⁷ et leur accompagnatrice, mademoiselle Élisabeth Estienne, doivent attendre la réouverture de la saison de la navigation vers le Canada, interrompue depuis le mois de septembre de l'année précédente. Ces jeunes filles seront alors appelées à vivre l'aventure d'une longue traversée transatlantique et à s'adapter aux exigences d'une implantation à long terme dans un pays et dans un environnement qu'elles vont découvrir peu à peu.

Élisabeth Aubert, bénéficiaire de l'aide royale

Élisabeth Aubert, tout comme les trois quarts de son groupe d'immigrantes, aurait été dans l'incapacité de venir au Canada sans une aide financière. L'aide apportée par le Roi de France à l'immigration et à l'établissement de ces filles dans la Nouvelle-France va prendre plusieurs formes. Les échanges de lettres entre l'intendant Talon et Colbert, ministre du roi Louis XIV, nous apprennent les modalités de l'assistance royale offerte à ces jeunes immigrantes. Mais ces modalités n'ont pas été les mêmes pour toutes les bénéficiaires.

Suivant le plan mis en place en 1663, le roi consent à verser la somme de cent £ (livres) pour l'envoi de chaque immigrante au Canada. Ce montant est ainsi réparti : dix £ (livres) pour la personne qui a recruté l'immigrante, soixante £ (livres) pour le passage maritime et trente £ (livres) pour l'achat d'effets personnels⁸. Le « trousseau » d'une immigrante recrutée à la *Salpêtrière* – c'est le cas d'Élisabeth Aubert – comprend habituellement les effets personnels suivants : en plus de ses vêtements, la future mariée emporte avec elle en Nouvelle-France, une coiffe, un mouchoir de taffetas, un ruban à souliers, cent aiguilles, un peigne, un rouleau de fil blanc, une paire de bas, une paire de gants, une paire de ciseaux, deux couteaux, un millier d'épingles, un bonnet, quatre lacets et un peu d'« argent sonnante ».

De plus, le Conseil Souverain de la Nouvelle-France fournit à chaque immigrée, quelques vêtements conformes au climat ainsi que des provisions tirées des *magasins du roi*, à Québec. Cette façon de faire aurait donné naissance à l'expression « *Filles du Roi* » que la population qui accueille les recrues amenées par madame Anne Gasnier, veuve Bourdon, et par mademoiselle Élisabeth Estienne, va bientôt utiliser pour désigner l'ensemble de ces immigrantes, sans limiter l'appellation « *Filles du roi* » aux ex-pensionnaires de la *Salpêtrière*.

Le plan généreux du roi Louis XIV prévoit la remise d'une dot à chaque « *Fille du roi* » qui se mariera en Nouvelle-France. Cette disposition connaît cependant un certain nombre d'échecs dans son application. Élisabeth Aubert déclare avoir reçu un don du roi de 50 £ (livres⁹), mais sans dévoiler de quelle manière cette dot lui a été transmise. En effet, la dot a pu lui être versée en monnaie ou en biens d'une valeur marchande équivalente, si l'on se fie au mémoire écrit par l'intendant Talon au ministre Colbert, en novembre 1670 : « *Pour avancer le mariage de ces filles je leur ay fait donner ainsi que j'ay accoutumé de le faire, outre quelques subsistances, La somme de Cinquante Livres monnoye de Canada¹⁰ en denrées propres a leur mesnage¹¹.* » L'intendant Talon semble avoir été obligé de procéder ainsi en raison de la rareté de la monnaie en espèces ayant cours légal dans la Nouvelle-France en 1670.

Élisabeth Aubert, de l'Ancien Monde au Nouveau Monde

Notre ancêtre Élisabeth Aubert a vécu dans sa traversée maritime entre la France et le Canada, assez d'anecdotes et de situations exceptionnelles pour alimenter plus tard la curiosité des siens. Il y a beaucoup à raconter après plus de deux mois en mer, par temps gris et par temps clair. Plus tard, jeunes et moins jeunes de son auditoire dans la seigneurie de Desmaures trouveront dans les récits d'Élisabeth Aubert, de quoi nourrir leurs rêves ou leurs cauchemars d'enfants isolés sur un lopin de terre encore au début de son déboisement.

Claude Faribault¹² a bien exposé les conditions dans lesquelles se faisait « *la traversée de nos ancêtres vers 1600 – Voyage à travers l'Atlantique Nord* ». On ne saurait faire mieux.

(Document 257-bio-06)

En détachant quelques éléments de la description publiée par Claude Faribault, on se rend compte à quel point la traversée transatlantique du groupe des 120 « *Filles du roi* » et de leur accompagnatrice mademoiselle Élisabeth Estienne était une aventure sans commune mesure avec les croisières de luxe que la publicité propose aux touristes d'aujourd'hui :

- On reste stupéfait de l'audace de nos ancêtres qui le plus souvent, font la traversée sur des bateaux très petits. La plupart de ces bateaux mesurent de 25 à 30 mètres (de 80 à 110 pieds) de longueur de coque et de 8 à 10 mètres (de 25 à 30 pieds) de largeur. Il y a deux ponts (étages) sous le pont à ciel ouvert, le tout au-dessus de la cale.
- Les animaux : bœufs, cochons, brebis, volailles, etc., sont enfermés sur le pont inférieur pour servir plus tard aux colons de Québec et pour nourrir les passagers du bateau. On peut imaginer les odeurs de fumier en ces lieux clos.
- Il est interdit de se dévêtir et l'on dort tout habillé dans son hamac. Après le coucher du soleil, c'est le silence absolu pour tous, sauf pour ceux qui donnent les commandes de manœuvre du navire.
- Le matin, vers quatre heures, c'est le réveil, puis le lavage du navire à l'eau de mer. Personne n'a le goût de se laver personnellement à l'eau de mer glacée. Et l'eau douce, denrée rare, n'est jamais utilisée pour se laver. Le linge est donc lavé à l'eau de mer ou pas du tout.
- Le lavage du bateau terminé, on dit la prière du matin. On est encore à jeun. À six heures et demie, c'est le temps du déjeuner pris à même la ration quotidienne. Au menu : un biscuit français qui est une galette blanche très nourrissante qu'on ramollit dans l'eau. Cette ration d'eau est très précieuse mais, malheureusement, elle devient vite dégoûtante. Voilà pourquoi beaucoup ramollissent leur biscuit en le trempant dans de l'eau de mer.
- La matinée se passe en travaillant et vers dix heures, vient le dîner. Tout le monde mange en même temps et selon le même menu. Deux grandes marmites où tout est bouilli sont placées sur un seul feu. Tout est cuit à l'eau mais il faut ménager celle-ci ; c'est pourquoi on dessale le lard et la morue en les plongeant dans l'eau de mer.
- On fait un potage composé de semoule d'avoine ou de maïs, de fèves et de pois ; on y ajoute de la graisse ou de l'huile d'olive. On appelle cela du « mortier ». Le potage est complété par de la viande qui est du lard ou du bœuf salé, ou encore par de la morue arrosée de vinaigre et parfois d'huile.
- Par mesure de sécurité, on prend son repas assis par terre et on mange avec ses doigts. Chacun possède sa cuiller de bois pour le potage. Pour boire, en plus de l'eau corrompue, on dispose d'une ration de vin ou de cidre. Les denrées fraîches contenant de la vitamine C contre le scorbut sont inexistantes.
- Après le dîner, le travail et la routine reprennent. Le souper est servi vers quatre ou cinq heures. Et l'on ne mangera rien d'autre jusqu'après la prière du lendemain matin. La prière du soir, avant dix heures du soir, précède le signal de la nuit.

Il n'y a pas que des aspects négatifs dans les diverses composantes de la longue traversée transatlantique des « Filles du roi ». Ce voyage a lieu au début de l'été alors que les jours sont longs dans l'Atlantique Nord. Après le souper, il reste quatre heures de liberté avant le couvre-feu de dix heures du soir. C'est le temps de causer, de danser, de jouer. On fait des concours. On chante. Chaque soirée alimente la convivialité entre les passagères.

La proximité que les dimensions réduites du bateau imposent aux 120 passagères que mademoiselle Estienne amène en Nouvelle-France présente des avantages certains. Se côtoyer sans cesse pendant plus de deux mois procure à toutes ces filles, mille et une occasions de faire plus ample connaissance. Au fil des jours, chacune parvient à découvrir les personnalités de celles qui l'entourent le plus souvent. C'est ainsi qu'au cours de la traversée, Jeanne Gilles et Élisabeth Aubert, deux jeunes parisiennes, toutes deux orphelines de leurs pères, ont pu prendre conscience de leur ressemblance et de leur complémentarité. Deux mois de proximité quotidienne ont fait naître entre ces deux « Filles du roi », une acceptation inconditionnelle. Leurs confidences partagées au sujet de leurs projets de vie, à court et à moyen terme, ont développé chez ces deux parisiennes du même âge, une confiance et une amitié durables.

Élisabeth Aubert prend mari et pays

Le bateau qui amène en Nouvelle-France mademoiselle Élisabeth Estienne et ses 120 « Filles du roi » jette l'ancre à Québec dans la matinée du jeudi 31 juillet¹³ 1670. Un historien¹⁴ décrit l'ambiance qui règne lorsque les passagères descendent du bateau : « L'arrivée des filles à marier est devenue une sorte d'événement. Quand elles mettent pied à terre, gentiment vêtues d'un justaucorps de camelot sur jupe de ferrandine¹⁵, portant une coiffe de taffetas et à la main un mouchoir de linon, hauts fonctionnaires et jésuites, bourgeois, artisans et colons font la haie pour accueillir, sourire aux lèvres, ces filles de France, qui ensoleillent le pays neuf en attendant d'être demain les compagnes de nouveaux foyers et plus tard les mères de nombreux enfants. »

Même si l'hospitalité des principales familles du pays et de certaines communautés religieuses pouvait constituer une solution commode au problème de l'hébergement temporaire des nouvelles arrivées, on a entrepris la construction d'une habitation destinée à les recevoir et à favoriser peut-être leur rencontre avec de futurs partis¹⁶. Toute la population de la Nouvelle-France les accueille à bras ouverts. De nombreux jeunes gens leur font une visite de courtoisie.

Les contrats de mariage ne se font pas attendre. Le dimanche 10 août 1670, devant le notaire Sévérin Ameau dit Saint-Sévérin, Françoise Michel, « Fille du roi » âgée d'environ 15 ans, passe son contrat de mariage avec Gilles Dupont, dix jours seulement après son arrivée en Nouvelle-France. Entre le 10 août et le 1^{er} septembre 1670, 35 autres « Filles du roi » vont faire de même devant un notaire.

(Document 257-bio-08)

« Il arrive parfois que l'un ou l'autre, ou les deux à la fois, regrettent ce premier choix dû à l'émotion, à l'énervement ou à tout autre motif. Alors tous deux retournent chez le notaire et le contrat est annulé d'un commun accord selon une formule consacrée¹⁷. » C'est ainsi que cinq des 36 contrats de mariage contractés devant notaire par des « Filles du roi », au cours du mois d'août 1670, seront annulés peu de temps après leur passation.

Le dimanche 24 août 1670, devant le notaire Romain Becquet, la jeune parisienne Jeanne Gilles, amie et confidente d'Élisabeth Aubert, passe son contrat de mariage avec François Fleury dit le Mitron, ainsi surnommé parce qu'il est boulanger. Quelques heures plus tard, la voilà en tête-à-tête avec Élisabeth Aubert qui accueille une Jeanne Gilles toute rayonnante de bonheur :

- À te voir, ma chère amie, comme tu sembles heureuse ! Viens-tu de réaliser le projet dont tu me parlais hier soir ?
- Oui, ma chère Élisabeth ! Le notaire Becquet vient de signer le contrat de mariage que mon prétendant François Fleury et moi venons de passer tout à l'heure en présence de plusieurs témoins dont notre accompagnatrice mademoiselle Estienne. Je suis encore toute émue après avoir vécu cet événement que je vois comme le couronnement de mon voyage dans ce pays.
- Je te souhaite une vie remplie d'un très grand bonheur et une belle famille comme celle que nous rêvons toutes d'avoir, un jour ou l'autre...
- Et toi, Élisabeth, tu continues d'être courtisée par Aubin Lambert que mon mari François t'a présenté ? Avez-vous l'intention de vous marier bientôt ?
- Tu as vu comment se comporte Aubin Lambert avec moi. Il est plutôt réservé et pas très expansif. On dirait qu'il craint de s'imposer, comme s'il voulait me laisser l'initiative de prendre la décision de nous marier. Serait-ce parce que nous avons 16 ans de différence entre nous ? Je sens que j'ai encore besoin de réfléchir. Toi qui me connais passablement, qu'en penses-tu ?
- Je ne dois pas et je ne veux pas prendre une décision avec laquelle tu vas devoir vivre. Mais, si tu insistes, je vais te dire ce que j'en pense, bien franchement et en toute amitié.
- Chère Jeanne, c'est ce que j'aimerais bien entendre de ta part.
- Ma chère Élisabeth, je crois sincèrement qu'un mariage entre Aubin Lambert et toi serait plus qu'une bonne affaire ; ce serait une sérieuse option vers une vie réussie pour toi, pour lui ... et aussi pour nous deux. Celui qui te courtise a-t-il précisé que si tu l'épousais, nous deviendrions voisines ?
- Non. Nous nous sommes rencontrés seulement cinq fois, et toujours en présence de Dame Anne Gasnier. Vraiment, je n'ai pas eu l'occasion de l'interroger sur ses voisins immédiats.
- François Fleury que j'ai choisi d'épouser, habite à Cap-Rouge, sur une terre que lui a vendue¹⁸ Aubin Lambert, au mois de mars dernier. Ce dernier demeure notre voisin immédiat ; il a sa maison sur une terre qu'il a achetée¹⁹ du notaire Becquet. Si tu épouses ton prétendant, nous serons amenées à vivre sur deux terres qui se touchent. Pour toi et pour moi, il sera alors bien plus facile de s'entraider, surtout si nous avons plusieurs enfants. Pense-y bien, chère amie !

(Document 257-bio-09)

L'intervention de Jeanne Gilles auprès de son amie n'est pas demeurée sans lendemain. Élisabeth Aubert en a fait part à Aubin Lambert, lors de leur rencontre durant la dernière semaine du mois d'août. C'est alors que tous deux ont convenu d'unir leurs destinées dès que possible, « pour le meilleur et pour le pire ».

Le jeudi 4 septembre 1670, Elisabeth (Isabelle) Aubert, 22 ans, fille mineure de défunt Michel Aubert, maître fondeur, et de Jeanne Audeau ainsi que son prétendant Aubin Lambert dit Champagne, 38 ans, fils majeur de défunt Odard Lambert et de Jacqueline Feillard, se retrouvent à Québec, dans la maison de madame Anne Gasnier, veuve de Jean Bourdon, procureur général de la Nouvelle-France. En présence du notaire Romain Becquet, ils passent officiellement leur contrat²⁰ de mariage. La jeune Élisabeth Aubert déclare apporter à la communauté matrimoniale issue de ce contrat, une somme de 200 £ (livres) dont elle ne mentionne pas la provenance et un autre montant de 50 £ (livres) donné comme dot par le roi de France. Ne voulant pas être en reste, Aubin Lambert assure 300 £ (livres tournois) de douaire²¹ à sa future épouse.

Le lundi 29 septembre 1670, après la publication habituelle des trois bans de mariage, les 7, 8 et 14 septembre, Henri De Bernières, curé de l'église paroissiale de Notre-Dame, à Québec, prend le consentement mutuel d'Élisabeth Aubert et d'Aubin Lambert dit Champagne à leur mariage religieux et il leur donne la bénédiction nuptiale en présence des témoins Claude Petit, Pierre Normand dit la Brière, taillandier à Québec, et René Goulet.

Ce lundi de fin de septembre, Élisabeth Aubert prend la route avec Aubin Lambert dit Champagne, en direction de leur terre dans la seigneurie de Jean Juchereau, sieur de Maur, sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent. À partir de ce jour-là, Élisabeth Aubert est devenue l'une des courageuses pionnières de la Nouvelle-France.

Élisabeth Aubert, épouse et mère exemplaire

Après une enfance et une adolescence vécues dans l'ambiance agitée d'un quartier situé en plein cœur de Paris, Élisabeth Aubert va devoir s'acclimater à la vie beaucoup plus calme des premiers colons de son nouveau pays. Deux historiens²² commentent : « On a cru remarquer à certains indices que les Parisiennes éprouvent plus de difficulté que les filles des provinces à s'adapter à cette vie rude du Canada. » Les mêmes auteurs nuancent aussitôt leur affirmation : « Mais la plupart, en réalité, s'adaptent bien, » Tel sera le cas d'Élisabeth Aubert.

Du 29 septembre 1670 au 2 avril 1686, Élisabeth Aubert et sa famille défrichent une terre qui se trouve sur le territoire de la future paroisse de Saint-Augustin qui sera érigée officiellement en 1691. La jeune épouse commence sa vie de paysanne au milieu d'une modeste clairière entourée de grands pins sombres que percent les reflets irisés des érables en automne.

(Document 257-bio-10)

Son nouveau chez-soi est la maison bâtie par Aubin Lambert, au début de l'été. Elle est faite de « pièce sur pièce », avec un plancher de madriers sur quatre solives, un toit de planches, un foyer en pierre du pays grossièrement taillée. Les fenêtres sont bouchées avec du papier ciré qui laisse passer un peu de lumière et qui protège des insectes ; la vitre, c'est pour les riches²³. Autour de la maison, moins d'un arpent en abattis et, à l'abri du vent d'est, un modeste carré de « labour de pioche ». Devant, en direction du fleuve que l'on aperçoit, il reste quelques grosses souches non rasées et des rebuts de bois qui serviront au chauffage.

La famille Lambert prend rapidement son importance. Au fil des 16 années vécues sur le plateau de Cap-Rouge, Élisabeth Aubert va donner naissance à ses huit premiers enfants : Françoise, Catherine, Jean Aubin, François, Marie Florence, Michel, Catherine Élisabeth et Anne²⁴. Jeanne Gilles, l'amie et voisine d'Élisabeth, est la marraine de François Lambert, en 1676, et François Fleury dit Mitron, son mari, est le parrain de Marie Florence Lambert, en 1678. Jeanne Gilles tient sa promesse de venir aider son amie Élisabeth. À huit reprises, elle sert de sage-femme chez les Lambert et elle prend soin de leurs plus jeunes enfants, en attendant qu'Élisabeth se relève après ses accouchements. Cette dernière rend de pareils services à son amie Jeanne, car pendant ces mêmes 16 années, l'épouse de François Fleury met au monde ses neuf premiers enfants. Si l'on en juge par ces deux familles, le programme royal en vue du peuplement de la colonie française en Amérique du Nord grâce à la venue des « Filles du roi », est une véritable réussite.

Au Québec, la vie d'Élisabeth Aubert est marquée profondément par le contexte particulier dans lequel elle se déroule. C'est le contexte d'une première colonisation de la forêt québécoise. Aubin Lambert a beau être un solide gaillard en excellente santé, après 11 années de dures journées à bûcher, à essoucher et à scier, le déboisement de sa terre n'a atteint, à l'automne de 1681, que « huit arpents en valeur ». Aubin Lambert ne possède pas de cheval pour l'aider dans les travaux lourds. Louise Dechêne²⁵ porte le jugement suivant sur les exigences du défrichage dans la Nouvelle-France du XVII^e siècle : « Pour les ruraux même, le défrichage au Canada est une tâche infiniment plus dure que celle qui incombe aux manœuvres en France. »

Pour Élisabeth Aubert, l'initiation de ses enfants aux travaux adaptés à leur âge remplace l'école qui n'existe pas pour eux ni pour les enfants des 34 familles dispersées sur le territoire avoisinant la maison des Lambert. Élisabeth leur apprend à bêcher les pois et les fèves qu'elle a semés, à la manière amérindienne, entre les souches des arbres. Elle leur confie certaines tâches ménagères et la surveillance des plus jeunes. Les enfants âgés ont à nettoyer régulièrement l'espace déboisé, à donner à manger aux animaux, à rentrer le bois pour le chauffage du foyer et pour la préparation des repas. La maman conserve pour elle les tâches plus complexes : la préparation des repas ; la confection des vêtements ; aux plus jeunes, l'apprentissage de la prière et de l'hygiène corporelle : à tous, l'art de survivre avec peu de moyens et de ressources.

(Document 257-bio-11)

Le 25 août 1685, veille de son 14^e anniversaire de naissance, Françoise Lambert a passé un contrat de mariage avec Michel Chatel, âgé de 36 ans, devant le notaire Gilles Rageot. Après son mariage religieux célébré à l'église de Saint-François-de-Sales à Pointe-aux-Trembles (Neuville), le 23 octobre 1685, Françoise Lambert a quitté sa maison paternelle sur la côte de Saint-Ange pour son nouveau domicile dans la future paroisse de Saint-Nicolas.

Le mardi 2 avril 1686, la famille d'Aubin Lambert dit Champagne déménage sur la rive sud, dans la seigneurie de Lauzon. Élisabeth Aubert est heureuse d'être désormais voisine²⁶ de sa fille aînée Françoise. La jeune Françoise n'a pas encore d'enfant quand ses parents la rejoignent sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent. Elle pourra donc prêter main forte à sa mère en certaines occasions, notamment lorsque Élisabeth Aubert donnera naissance à ses neuvième et dixième enfants : Louise, née en septembre 1687, et Pierre François, né en octobre 1689.

Après avoir donné naissance à Pierre François, Élisabeth Aubert qui a maintenant 41 ans ne parvient pas à recouvrer la santé qu'elle avait auparavant. Tout le travail que lui demandent les neufs enfants encore à la maison lui pèse de plus en plus, même si Françoise, sa fille aînée, multiplie ses heures de présence. Toute l'attention qu'Élisabeth reçoit de sa famille ne parvient pas à soulager ses malaises, à atténuer une fatigue qui ne la quitte plus. Au début de juin 1690, Aubin Lambert et les plus âgés de ses enfants sont d'avis qu'il faut songer à l'hospitaliser.

Le vendredi 9 juin 1690, Élisabeth Aubert est admise à l'Hôtel-Dieu de Québec et on ouvre pour elle le dossier numéroté 240. Après seulement quelques jours d'hospitalisation, Élisabeth réclame de rentrer chez elle pour prendre soin de son mari et de ses enfants dont, dit-elle, elle s'ennuie jour et nuit. On finit par céder à ses demandes répétées et, après 17 jours²⁷, on lui accorde son congé le 26 juin.

Le retour à la maison permet de constater que l'ennui l'a emporté sur la raison. L'état de santé d'Élisabeth Aubert continue de se détériorer lentement mais sûrement durant le mois de juillet. Le mardi 1^{er} août 1690, une fois de plus, après une nuit d'insomnie, elle n'a pu garder le peu de nourriture de son petit déjeuner. La pauvre femme est fiévreuse et elle souffre au point que toute sa famille se rend à l'évidence : un retour à l'hôpital s'impose. Aubin Lambert obtient l'aide de son gendre Michel Chatel pour trouver un voisin qui pourrait la conduire à Québec avec le petit bateau qu'il utilise pour la pêche. Françoise et Jean Aubin accompagneront leur maman jusqu'à l'hôpital. En montant à bord du petit bateau, Élisabeth Aubert demande qu'on l'y installe de manière à ce qu'elle puisse voir aussi longtemps que possible ses enfants réunis au bord du fleuve, autour de son mari portant le jeune Pierre François dans ses bras.

(Document 257-bio-12)

Lorsque le petit bateau de pêche démarre en direction de Québec, Françoise voit les yeux de sa mère se remplir d'une profonde tristesse qui a les couleurs d'un adieu.

Pendant 65 jours, médecins et infirmières se relaient jour et nuit auprès d'Élisabeth Aubert pour mettre en œuvre les ressources dont la médecine de ce temps-là dispose pour traiter des cas semblables. Chaque jour qui passe fragilise peu à peu l'espoir des uns et des autres d'amener Élisabeth Aubert à s'en sortir, elle qui a pourtant surmonté tant de difficultés dans sa vie !

Le mercredi 4 octobre 1690, la religieuse responsable de tenir à jour le Registre²⁸ des malades de l'Hôtel-Dieu inscrit le seul mot « *morte* », dans la marge du texte suivant : « *elisabeth auber fame d obin Lanber aagee de 47 an²⁹ de La paroisse de st sulpice a paris morte le 4 me³⁰.* » Voilà un avis de décès rédigé en termes on ne peut plus simples, comme l'aurait souhaité Élisabeth Aubert.

Élisabeth Aubert, inhumée³¹ au cimetière des Pauvres près du Monastère des Augustines

Vers la fin de l'après-midi du mardi 3 octobre 1690, un messenger en provenance de Québec se présente à la maison d'Aubin Lambert, sur la côte de Lauzon. Il se dit porteur d'un message des Sœurs Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec. Comme personne ne sait lire chez les Lambert, le messenger prend à part Aubin Lambert et lui transmet oralement le message dont il est porteur : l'état de santé d'Élisabeth Aubert s'est aggravé au point qu'il ne lui reste que peu de temps à vivre. C'est un papa au visage sombre et aux yeux rougis par les larmes, qui revient vers ses neuf enfants encore avec lui pour leur dire qu'il doit absolument « *aller voir maman à Québec* ». Il demande à son fils Jean Aubin de se rendre chez Michel Chatel, leur voisin, pour dire à Françoise, sa fille aînée, qu'il veut la voir tout de suite.

Aubin Lambert n'a pas à insister pour que Françoise accepte de l'accompagner à Québec. Au matin du 4 octobre, Aubin Lambert et sa fille prennent place à bord du petit bateau de pêche qui a servi à conduire Élisabeth Aubert à l'Hôtel-Dieu, le 1^{er} août précédent. En leur absence, Michel Chatel, l'époux de Françoise, veillera sur les enfants d'Aubin Lambert.

Le ciel est gris avec de larges pans plus foncés. Un gros vent du nord-est fait naître de très fortes vagues qui repoussent l'eau vers l'amont du fleuve. En mouvement vers le sud-ouest, ces vagues ont pour effet de ralentir notablement la progression du petit navire en marche vers Québec. Les rameurs ont beau redoubler d'efforts pour diminuer l'effet de la houle sur la vitesse du bateau, ils réalisent bientôt que le voyage demandera plus de temps que prévu. Un peu avant l'arrivée au quai de Québec, une pluie froide vient s'ajouter aux rafales du vent.

(Document 257-bio-13)

Il est presque neuf heures quand Aubin Lambert et sa fille franchissent la porte de l'Hôtel-Dieu de Québec. La Supérieure des Sœurs Augustines est aussitôt informée de l'arrivée de l'époux d'Élisabeth Aubert, accompagné de sa fille Françoise. La religieuse vient les accueillir au parloir. Elle se dit peinée de devoir leur faire part du décès d'Élisabeth Aubert : « Celle que vous venez voir a remis sa vie entre les mains de Dieu, quelques heures avant votre arrivée. Au nom des Sœurs Augustines, je vous offre nos plus sincères sympathies. Que Jésus, dans sa miséricorde, reçoive au Paradis l'âme de madame Lambert et lui accorde le repos éternel ! Je vais maintenant vous conduire auprès de la défunte. »

Après un moment de prière et de recueillement, la religieuse demande à Aubin Lambert : « Qu'allez-vous décider pour les funérailles et la sépulture de votre défunte femme ? » Aubin Lambert explique à voix basse : « Je ne sais pas quoi faire. Là où nous vivons, sur la côte de Lauzon, nous n'avons pas encore de paroisse³². Nous sommes en train de bâtir une chapelle³³ mais nous n'y avons pas encore de service religieux. J'aurais aimé que ma femme puisse être enterrée assez près de notre maison pour avoir la possibilité d'aller prier sur sa tombe de temps en temps. Pour le moment, nous n'avons pas encore de cimetière³⁴ à une distance raisonnable de chez nous. »

La Supérieure des Augustines poursuit : « J'ai appris par votre défunte épouse, que ses deux plus jeunes enfants ont été baptisés à Québec, à la paroisse-mère de Notre-Dame, à deux pas d'ici. Avez-vous songé à choisir cette paroisse pour les funérailles et pour l'inhumation de votre femme ? » Aubin Lambert baisse les yeux et hésite à répondre. « Je ne peux pas envisager cela parce que je suis incapable de payer ce qu'il m'en coûterait pour faire célébrer le service funèbre de ma femme à la principale église de Québec et pour avoir son enterrement au cimetière de cette paroisse. »

Aubin Lambert ajoute : « Pour ne rien vous cacher, sachez que j'ai chez moi neuf enfants à nourrir et que j'y arrive difficilement. J'ai du retard dans le paiement de certaines dettes et je n'ai encore rien versé de ce que je vous dois pour les frais d'hospitalisation de ma femme. Aujourd'hui, je n'ai pas un *sou vaillant* en poche. En tenant compte de ma pauvreté, pouvez-vous me suggérer ce que je pourrais décider pour les funérailles et la sépulture de ma chère Élisabeth ? »

L'aveu de grande détresse que vient de faire un Aubin Lambert entièrement démuné a profondément ému la Supérieure des Augustines qui en a pourtant vu bien d'autres. « Monsieur, dit-elle en regardant avec bonté un Aubin Lambert encore tout remué par l'aveu de sa pauvreté, j'ai quelque chose à vous proposer. Accepteriez-vous de confier à nos Sœurs, la responsabilité de faire célébrer les funérailles religieuses de votre épouse dans la chapelle de notre Monastère de l'Hôtel-Dieu et de la faire enterrer ensuite dans le petit cimetière qui se trouve entre notre chapelle et notre jardin ? »

(Document 257-bio-14)

La religieuse précise : « Le terrain de ce cimetière a été donné³⁵ aux Sœurs Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec *pour la sépulture des pauvres qui décéderaient à l'Hôpital et de ceux qui désireraient aussi y être inhumés ?* Nous vous offrons cela gratuitement et nous vous demandons de laisser tomber le paiement des frais d'hospitalisation dont vous avez fait mention. »

Aubin Lambert éclate en sanglots et il n'arrive plus à dire les mots de reconnaissance qui montent de son cœur. C'est sa fille Françoise qui prend sur elle d'accepter la solution offerte par la Supérieure des Augustines : « Votre offre généreuse nous va droit au cœur. Au nom de mon père et de sa famille, je réponds que nous acceptons votre offre en vous disant un très, très grand merci. Jamais nous n'oublierons votre charité et votre compassion envers nous. »

Quelques heures après le décès d'Élisabeth Aubert, la messe de ses funérailles est célébrée dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Québec et elle est suivie immédiatement par la sépulture de la défunte dans le *cimetière des Pauvres* qui avoisine³⁶ la chapelle.

À quelle date la sépulture de l'épouse d'Aubin Lambert a-t-elle eu lieu ? Était-ce le lendemain ou le surlendemain du 4 octobre 1690 ? Dans les archives du Québec ancien et dans les répertoires publiés en 1980, sous la direction des démographes Charbonneau et Légaré, on ne trouve aucune mention de la date de la *sépulture* d'Élisabeth Aubert, peu de temps après son décès.

À ce sujet, l'archiviste et historien François Rousseau³⁷, à l'emploi du Service des archives du Monastère des Augustines à l'Hôtel-Dieu de Québec, fournit le renseignement suivant : « À moins qu'il ait été détruit dans l'incendie de l'hôpital en 1755, il ne semble pas y avoir de registre d'inhumation avant 1723; la simple mention "décédée" dans la marge du registre des malades a semblé suffire jusqu'à cette date. »

La liste de « *quelques inhumations au cimetière des Pauvres* » entre 1662 et 1840 que Pierre-Georges Roy a publiée en 1941, à partir d'une consultation des actes de sépulture consignés dans les registres de la paroisse Notre-Dame de Québec, ne peut remplacer l'absence d'un registre d'inhumation avant 1723 dans les archives du Monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Selon l'archiviste Pierre-Georges Roy, cette liste fait voir que « plusieurs personnages importants, par humilité ou pour d'autres raisons, demandèrent à être inhumés dans le *cimetière des Pauvres* de l'Hôtel-Dieu³⁸. » Le *cimetière des Pauvres* a aussi servi à l'inhumation de défunts non réclamés par leurs familles.

Élisabeth Aubert va reposer pendant 173 ans, dans la paix du *cimetière des Pauvres* des Sœurs Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec. Élisabeth Aubert laisse à son mari le souvenir impérissable d'une épouse si tendrement aimante et si profondément aimée que cela suffira à inspirer et à fleurir la dernière tranche de la vie quotidienne d'Aubin Lambert dit Champagne, à Saint-Nicolas, durant plus de 20 ans après le décès de sa femme.

L'existence même du *cimetière des Pauvres* est remise en question lorsqu'une loi adoptée le 6 novembre 1854 interdit les enterrements des défunts à l'intérieur des murs de la cité de Québec « pour la salubrité de la cité et la santé de ses habitants³⁹ ». Néanmoins, le *cimetière des Pauvres* a servi jusqu'à la fin de mai 1857. En 1863, les restes des personnes inhumées dans cet ancien cimetière ont été exhumés et transportés dans une fosse commune⁴⁰ au cimetière Belmont établi en 1857, dans le quartier Sainte-Foy, à quelques kilomètres des murs du vieux Québec. Ce qui pouvait rester de la dépouille d'Élisabeth Aubert, plus de 170 ans après son décès, repose désormais dans l'anonymat d'une fosse commune au cimetière Belmont.

Ainsi prend fin l'histoire toute simple d'Élisabeth Aubert, « Fille du roi ». C'est l'histoire d'une femme au cœur grand comme l'océan qu'elle a traversé pour devenir au Québec, l'ancêtre de très nombreux descendants⁴¹ aujourd'hui héritiers de l'un ou l'autre des patronymes Aubin, Champagne ou Lambert.

Références :

- 1 Voir dans le *Fichier ORIGINE* (fiche 250010) [<http://www.fichierorigine.com>] et dans les *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. 55, n° 4, cahier 227, hiver 2004, p. 330.
- 2 Bibliothèque et Archives nationales du Québec, *Greffe du notaire Romain Becquet* CN 301-013 : Contrat de mariage entre Aubin Lamber et Isabel/Élisabeth Aubert, le 4 septembre 1670. La mention de ce contrat de mariage a été omise sans raison apparente dans CHARBONNEAU Hubert et LÉGARÉ Jacques, dir., *Répertoire des actes de baptême, mariage, sépulture et des recensements du Québec ancien*, Volume 6 : Contrats de mariage (NOT), Les Presses de l'Université de Montréal, 1980, sans pagination.
- 3 À propos de la Salpêtrière de Paris, on peut consulter Jean-Pierre CARREZ, *La Salpêtrière de Paris sous l'Ancien Régime : lieu d'exclusion et de punition pour femmes*, Criminocorpus, revue hypermédia, <http://criminocorpus.revues.org/264> et Jean-Pierre CARREZ, *Femmes opprimées à la Salpêtrière de Paris (1656-1791)*, Éditions Connaissances et Savoirs, Paris, 2005, 320 pages.
- 4 LANDRY Yves, *Les Filles du roi au XVII^e siècle*, Leméac Éditeur Inc., Montréal (Qc), 1992, Tableau 24, p. 120.
- 5 LANDRY Yves, « Comme le travail réalisé par Madame Bourdon en 1669 a été poursuivi, à la grande satisfaction des autorités, par Élisabeth Estienne en 1670 et 1671, on peut penser que les Filles du roi arrivées au cours de ces trois années présentent des caractéristiques personnelles différentes des autres immigrantes, qui n'ont pas bénéficié d'un tel encadrement ni ne sont arrivées en aussi grand nombre. » dans *Les Filles du roi au XVII^e siècle*, Leméac Éditeur Inc., Montréal (Qc), 1992, p. 51.

- 6 LANDRY Yves, *Ibidem*, pp. 49 et 55.
- 7 Une seule veuve, Françoise Goubilleau, fait partie du groupe d'immigrées accompagnées par mademoiselle Estienne en 1670. Voir LANDRY Yves, *Ibidem*, p. 319.
- 8 « Observations faites par Talon sur l'état présenté à Monseigneur Colbert par la Compagnie des Indes occidentales, portant l'employ des deniers fournis par le roy pour faire passer en Canada » 1669, dans *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec 1930-1931*, p. 103.
- 9 Il n'est pas facile de déterminer l'équivalent de cette dot royale de 50 (£) livres, en dollars canadiens actuels. Dans la Nouvelle-France de 1669, le *minot* (39 litres) de *blé* vaut quatre (£) livres. Voir LA-PIERRE Gilles, « La valeur de la monnaie au XVII^e et au XVIII^e siècle » dans *Entraide généalogique*, La Société généalogique des Cantons de l'Est, vol. 1, n° 1, 1978-1979, p. 60-62.
- 10 Jusqu'en 1717, on distingue *argent de France* ou livres tournois et *argent du Canada* ou « du pays ». L'argent du Canada ne vaut alors que les $\frac{3}{4}$ de l'argent de France. Voir TRUDEL Marcel, *Initiation à la Nouvelle-France*, Holt, Rinehart et Winston, Limitée, Montréal et Toronto, 1968, p. 199.
- 11 Mémoire de l'intendant Talon sur le Canada au ministre Colbert, Québec, 10 novembre 1670, dans *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec 1930-1932*, p. 125.
- 12 FARIBAUT Claude, « La traversée de nos ancêtres vers 1660 – Voyage à travers l'Atlantique Nord » dans *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. XLIII, n° 3, 1992, pp.198-208.
- 13 LANDRY Yves, *Ibidem*, Tableau 27 de la page 127.
- 14 LANCTÔT Gustave, cité dans DOUVILLE Raymond et CASANOVA Jacques-Donat, *La vie quotidienne en Nouvelle-France*, Librairie Hachette, 1964, p. 11.
- 15 « Ferrandine : (du nom de l'inventeur Ferrand), tissu de soie, à trame de laine ou de coton » dans *Dictionnaire encyclopédique Quillet*, Librairie Aristide Quillet, Paris, 1953, p. 2067.
- 16 LANDRY Yves, *Ibidem*, p. 75.
- 17 DOUVILLE Raymond et CASANOVA Jacques-Donat, *La vie quotidienne en Nouvelle-France*, Librairie Hachette, 1964, p. 39.
- 18 Archives nationales du Québec, *Grefte du notaire Gilles Rageot*, CN 301-238 : Vente d'une terre par Aubin Lambert à François Fleury, le 11 mars 1670.
- 19 Archives nationales du Québec, *Ibidem* : Vente d'une terre par Romain Becquet & Romaine Boudet à Aubin Lambert-Champagne, le 2 mars 1670.
- 20 AUBIN Georges et AUBIN Réal, *Les Lambert-Champagne-Aubin – 800 actes notariés 1663-1799*, Éditions Aubin-Lambert, Joliette, Qc, 1996, p. 36.
- 21 « Douaire : Droit conventionnel ou coutumier de l'épouse survivante sur les biens de son mari. Bien assuré à la femme par le mari en cas de survie.» dans TARDIF H. P. « Petit lexique de termes et d'expressions généalogiques » dans *L'Ancêtre*, bulletin de la Société généalogique de Québec, vol. 7, numéro 5, janvier 1981, p. 133.
- 22 DOUVILLE Raymond et CASANOVA Jacques-Donat, *La vie quotidienne en Nouvelle-France*, Librairie Hachette, 1964, p. 42.
- 23 AUBIN Réal, « Aubin LAMBERT (1632-1713), l'ancêtre des AUBIN dit LAMBERT » dans *Nos Sources*, bulletin de la Société de généalogie de Lanaudière, vol. 9, n° 4, Joliette, Qc, décembre 1989, p. 386.
- 24 AUBIN Réal, « Les enfants d'Aubin Lambert I » dans les *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, Vol. XXX, No 2, avril-mai-juin 1979, pp. 109-121 ; Vol. XXXII, No 4, oct.-nov.-déc. 1981, pp. 243-258 ; Vol. XXXV, n° 4, décembre 1984, pp. 243-259.
- 25 DECHÉNE Louise, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Les Éditions du Boréal, Montréal, 1988, p. 65.
- 26 Archives nationales du Québec, *Grefte du notaire Gilles Rageot*, CN 301-238 : Concession d'une terre en la côte de Lauzon, par Claude Bermen de LaMartinière à Aubin Lambert, le 28 mars 1688 : « Aubin Lambert occupe déjà cette terre depuis le 2 avril 1686. »

- 27 Archives médicales de l'Hôtel-Dieu de Québec, *Registre Journalier Des Malades, qui, Vienne[n]t ; Sortent ; et Meurent dans Lhotel Dieu de Kebec. 1689-1698*, Vol. I, p. 51, lignes 10 et 11 : « *elisabeht auber femme d obin Lanber agée de 39 an de La paroisse de st sulpice a paris sortye le 26 [juin] – note en marge de droite : 17 [jours de présence]* »
- 28 *ibidem*, octobre 1690, p. 64, lignes 5 et 6.
- 29 L'âge de 47 ans mentionné dans l'annonce de la mort est inexact. Élisabeth Aubert, baptisée le 13 avril 1648, avait 42 ans et 5 mois au moment de son décès, le 4 octobre 1690.
- 30 Cette annotation du Registre des malades est rapporté ici dans sa forme originale. Une version corrigée et complétée se lirait ainsi : *Élisabeth Aubert, femme d'Aubin Lambert, âgée de 45 ans, de la paroisse de Saint-Sulpice, à Paris, [est] morte le quatrième [jour d'octobre 1690]*.
- 31 Ce qui suit à propos de l'inhumation d'Élisabeth Aubert au « *Cimetière des pauvres* » adjacent au Monastère des Augustines de la Miséricorde de Jésus, à l'Hôtel-Dieu de Québec, n'est pas totalement documenté par des références précises puisées dans les archives du Québec ancien. Sans être étayées par des pièces justificatives, certaines affirmations relatives à la sépulture d'Élisabeth Aubert s'appuient plutôt sur un contexte et des circonstances qui les rendent plausibles en 1690.
- 32 L'érection canonique de la paroisse de Saint-Nicolas, au diocèse de Québec, n'aura lieu qu'en 1694, soit quatre ans plus tard. Voir : *Annuaire de l'Église catholique au Canada*, « Paroisse de Saint-Nicolas », Les Éditions Novalis inc., Montréal, 2011, p. 617.
- 33 Une chapelle est bâtie en 1690 sur le site de la future paroisse de Saint-Nicolas. Voir : COURNOYER Jean, *La Mémoire du Québec de 1534 à nos jours*, Les Éditions internationales Alain Stanké, Montréal, 2001, p. 1610.
- 34 CHARBONNEAU Hubert et LÉGARE Jacques, dir., *Répertoire des actes de baptême, mariage, sépulture et des recensements du Québec ancien*, Volume 3 : Environs de Québec. Saint-Nicolas (302), Les Presses de l'Université de Montréal, 1980, sans pagination : La première sépulture enregistrée dans le registre de la catholicité de la paroisse de Saint-Nicolas est celle de Marie Françoise Pilote, le 25 décembre 1694.
- 35 Le 25 juillet 1661, Guillaume Couillard et Marie-Guillemette Hébert, son épouse, ont donné à l'Hôtel-Dieu de Québec un premier terrain « *à la charge que la dite terre serait employée à faire un cimetière qui servirait pour la sépulture des pauvres qui décéderaient à l'Hôpital et de ceux qui désireraient aussi y être inhumés* » dans ROY Pierre-Georges, *Les cimetières de Québec*, Lévis, 1941, p. 106. Cette clause de la donation est à l'origine du nom « *cimetière des Pauvres* » employé pour désigner ce cimetière dans le vieux Québec. Deux autres donations par les mêmes bienfaiteurs en 1663 et en 1679 ont permis de l'agrandir. On y a enterré des défunts jusqu'à la fin de mai 1857.
- 36 SIMARD Jean et BRAULT François, *Cimetières – Patrimoine pour les vivants*, Les Éditions GIB, Québec, 2008, 451 pages. Deux illustrations (pages 60 et 62) de cet ouvrage récent nous font bien voir la localisation du *cimetière des Pauvres*.
- 37 ROUSSEAU François, *Lettre en réponse à une consultation reçue de Réal Aubin*, Monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, le 19 décembre 2011.
- 38 ROY Pierre-Georges, *Les cimetières de Québec*, Lévis, 1941, pp. 107-113.
- 39 GUAY Lorraine, « De la malpropreté et des odeurs dans les anciens cimetières urbains » dans SIMARD Jean et BRAULT François, *Cimetières – Patrimoine pour les vivants*, Les Éditions GIB, Québec, 2008, pp. 58-71.
- 40 ROUSSEAU François, *Lettre en réponse à une consultation reçue de Réal Aubin*, Monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, le 19 décembre 2011.
- 41 LAMBERT Gaétan, « Données généalogiques des descendants d'Aubin Lambert et d'Élisabeth Aubert » dans *Les Lambert en Nouvelle-France*, L'Association des Lambert d'Amérique Inc., Québec, Qc., 2006, Tome 1 : générations 1 à 8, pp. 196-531 et Tome 2 : générations 9 à 12, pp. 1019-1237. En 2006, le généalogiste Gaétan Lambert a publié les données généalogiques de 9 736 descendants du couple formé par Aubin Lambert et Élisabeth Aubert en 1670.

(Document 257-4, transcription)

**Extrait du Registre journalier des malades
de l'Hôtel-Dieu de Québec,
pour le mois d'octobre mil six cent quatre-vingt dix**

Le 4 octobre 1690, mort d'Élisabeth Aubert

(transcription du manuscrit original)

morte elisabeth auber femme dobin laⁿber aagee de 47 an de La 4 J
paroissee de st sulpice a paris le 4 me

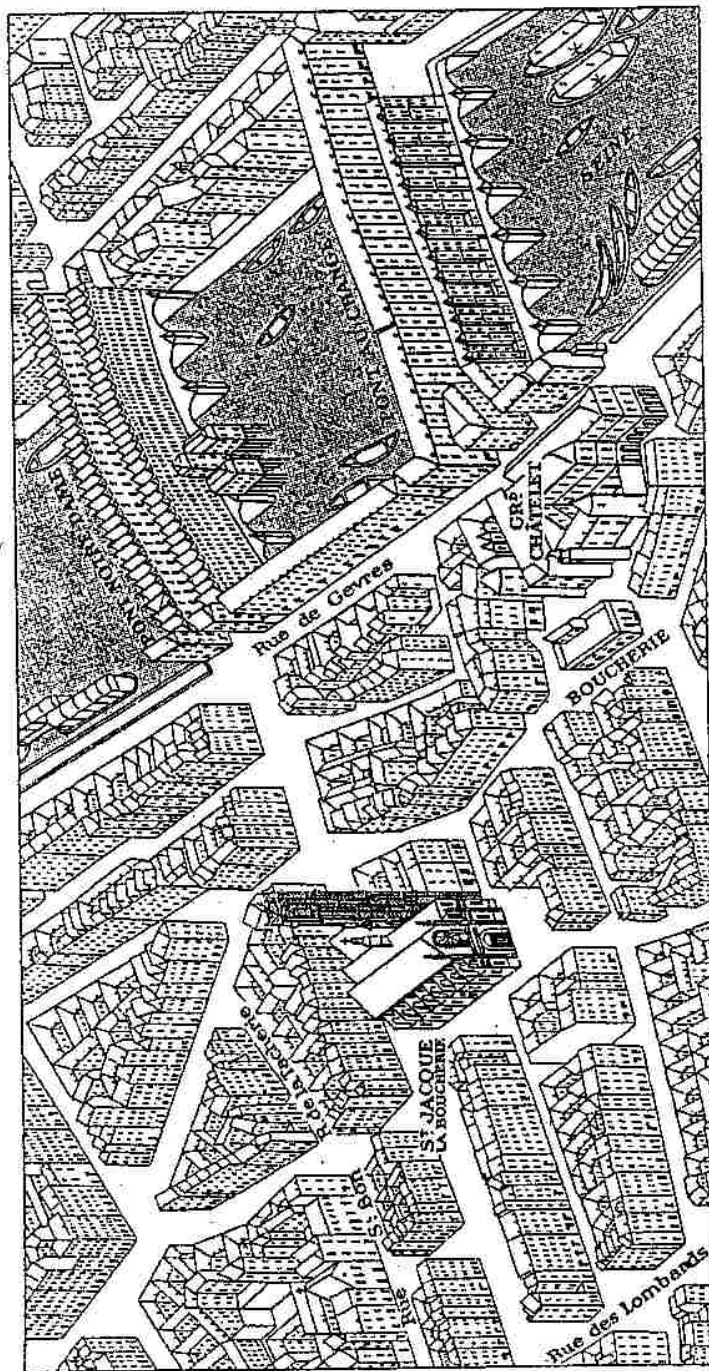
Note : l'âge au moment du décès est 42 ans et 5 mois et non 47 ans ;
4 J, dans la marge de droite, signifie le nombre de journées
d'hospitalisation pendant le mois d'octobre.

(version corrigée et complétée par Réal AUBIN)

morte Élisabeth Aubert, femme d'Aubin Lambert, âgée de 42 ans, de la 4 jours
paroissee de St-Sulpice, à Paris, le quatrième [jour d'octobre 1690]

Référence : Archives médicales de l'Hôtel-Dieu de Québec,
*Registre Journalier Des Malades,
Qui, Vienne[n]t, Sortent, et : Meurent
Dans Lhotel Dieu de Kebec an
Lannee mille six Cent quatre vingt
Neuf Commantcant au mois de
Juin de La mesme année, 1689-1698, Vol. 1, p. 64, 1690, lignes 5 et 6*

À propos d'Élisabeth AUBERT, épouse d'Aubin LAMBERT



Le Châtelet, St-Jacques-la-Boucherie, les ponts en 1734.

Église St-Jacques-la-Boucherie : lieu du baptême d'Élisabeth Aubert

Pont-au-Change : lieu du domicile de la famille Aubert en 1648

Rue de Guèvres : lieu du domicile de la famille Aubert en 1650

Source : *Guide Michelin, Paris*, 12^e édition, 1962, p. 95